

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 30 Novembre 2020**

**– Point 6.3 de l'ordre du jour –**

**Délibération 2020-91**

**Publication de la Note d'orientation et de dialogue « Santé mentale »**

- Vu l'article L.1413-11 et R.1413-25 et R.1413-26 du Code de la santé publique ;
- Vu la composition du Comité d'orientation et de dialogue approuvée par le Conseil d'administration ;
- Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration et notamment son article 13 ;

Le Conseil d'administration de Santé publique France,

**DECIDE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- Article 1** La note d'orientation et de dialogue « Santé mentale » soumise par le Président du Comité d'orientation et de dialogue est publiée sur le site internet de Santé publique France.
- Article 2** La Directrice générale est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire  
le : 24 décembre 2020

Marie-Caroline BONNET-GALZY  
Présidente du Conseil d'administration